

BREIZH REBOND

Rebondir face à la crise et devenir plus résiliente

Ce 26 janvier, Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne, a présenté la création du fonds Breizh Rebond au côté de Jean-Pierre Denis, Président du groupe Arkéa, et de Xavier Lépine, Président de la société gestionnaire du fonds. Etaient également présents à distance les autres banques partenaires représentées par Jean-Yves Carillet pour Crédit Agricole, Benoit Caron pour Banque Populaire Grand Ouest, Guy du Boisbaudry pour Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire., et Christian Blais représentant de BIB (Bretons Investissons en Bretagne) Participations. L'enjeu est ici de donner des moyens financiers aux entreprises bretonnes qui, dans le contexte actuel, ont besoin d'investir pour se transformer.

Breizh Rebond s'inscrit dans le panel de dispositifs voulus et renforcés depuis le printemps 2020, par la Région Bretagne, pour accompagner les entreprises et faire en sorte que cette crise devienne un accélérateur des nécessaires transitions à engager ou poursuivre.

Accompagner les PME dans une transformation durable

L'ambition avec Breizh Rebond est de préparer la sortie de crise des entreprises en les aidant à rendre leur modèle économique plus performant et durable, intégrant des engagements RSE.

Le fonds Breizh Rebond peut ainsi être sollicité pour soutenir des projets de transformation digitale, d'investissements productifs, de rapprochement de sociétés, d'internationalisation, de transition environnementale ou encore de restructuration financière. Des adaptations qui doivent permettre aux entreprises de **s'adapter au contexte et de répondre tant aux évolutions des marchés qu'aux attentes des consommateurs**, et ainsi, les rendre plus résilientes.

Pour quelles entreprises ?

Breizh Rebond s'adresse aux PME bretonnes qui compte **entre 50 et 500 salariés** et réalisent un chiffre d'affaires supérieur à **5 M€**.

A quel moment ?

Complémentaire des partenaires financiers habituels que sont les banques et les investisseurs en capital traditionnels, Breizh Rebond peut :

- financer l'entreprise à un moment où les partenaires habituels ne peuvent pas intervenir,

- venir renforcer les fonds propres et permettre ainsi aux banques de retrouver des marges de manœuvre pour restructurer la dette et/ou prêter à nouveau.

Les modes d'intervention

Breizh Rebond peut intervenir soit :

- en **dette**, via des obligations de type mezzanine qui présentent l'avantage pour le dirigeant et les actionnaires d'être non dilutives (c'est-à-dire qu'elles n'ouvrent pas le capital à de nouveaux investisseurs mais viennent alimenter la trésorerie de l'entreprise-);
- en **quasi fonds propres** via des obligations convertibles ou remboursables en actions ;
- en **fonds propres** via des investissements en capital, de manière minoritaire ou majoritaire.

Quel montant d'intervention ?

Associant la Région, les banques mutualistes du territoire : Arkéa, Crédit Agricole, Banque Populaire Grand Ouest et Caisse d'Épargne et BIB Participations (émanation du Comité Régional Industriel Breton), Breizh Rebond est, à ce jour, doté de 50 M€ -dont 20 M€ de la Région Bretagne, 20 M€ du groupe Arkéa, 10 M€ d'autres banques mutualistes de Bretagne et 0,5 M€ de BIB participations.

Breizh Rebond peut investir **entre 1 et 6 M€** par entreprise.

Informations et contacts sur

[Breizh-rebond.fr](https://breizh-rebond.fr)

Contact presse